

union fédérale  
des syndicats  
de l'État

la  
**cggt**



■ ■ ■ **LOI « PLEIN EMPLOI »**  
La guerre aux pauvres  
est ouverte



■ ■ ■ **OUTRE MER**  
Approvisionnement  
en eau à Mayotte

# FONCTION **PUBLIQUE**



**Métiers du soin et du lien**  
« Sortir des logiques comptables  
de court terme »



**PLF 2024**  
**CONTRE LES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE!**  
**ANALYSE**

# Les finances publiques contre la démocratie?!

**F**orce est de constater que celles et ceux qui gouvernent persistent et signent! Vous avez aimé le 49-3? Vous apprécieriez que l'on démultiplie encore plus la démocratie? Voyons du côté des lois de finances!

Acte I: L'adoption par 49-3 de la loi de programmation des finances publiques.

Acte II: L'adoption possible des projets de lois de finances et de financement de la Sécurité sociale par 49-3.

Acte III: Le racket par la Macronie des fonds de l'Agirc - Arrco et de l'assurance chômage? Il s'agirait, d'une

part, de financer la revalorisation des plus petites retraites du régime général, d'autre part, de financer la transformation de Pôle emploi en France travail...

La transformation des finances publiques engagée par la Macronie est au cœur de l'affrontement de classes dans l'objectif de servir toujours plus les intérêts du capital:

— Moins de fonds publics au service du financement des services publics et de la Fonction publique.

— Moins de cotisations sociales au service du financement de nos systèmes de sécurité sociale et de protection sociale.

Une captation par l'appareil d'État de notre argent – celui des caisses complémentaires de retraite, celui de l'assurance chômage – pour écarter le monde du travail et les organisations syndicales de la gestion de ces dernières.

L'objectif poursuivi consistant à étatiser toujours plus nos systèmes de sécurité et de protections sociales.

La CGT porte un ensemble de propositions et de revendications pour une autre conception des finances publiques.

Ce faisant, la CGT agit aussi pour la démocratie! ♦

**FP** 

**SOMMAIRE**

<b>2</b>	<b>ÉDITO</b>	<b>10-11</b>
<b>3</b>	<b>ACTU</b> ■ 13 octobre 2023: la France capitale de l'Europe revendicative!	<b>12-13</b>
<b>3</b>	■ Attaque meurtrière à Arras	<b>14</b>
<b>4</b>	<b>OUTRE-MER/INTER</b> ■ Eau à Mayotte	<b>15-17</b>
<b>5</b>	■ Israël et Palestine	
<b>5</b>	<b>ACTU/VIE SYNDICALE</b> ■ UFSE Fête de l'Huma	<b>17</b>
<b>7-9</b>	<b>MISSIONS</b> ■ Métiers du soin et du lien	<b>18</b>
		<b>19</b>

**SERVICE PUBLIC**

- La guerre aux pauvres est ouverte!
- PLF-PLFSS: Contre les politiques d'austérité budgétaire!
- PLF 2024 >> Volume d'emplois

**INSTANCES**

- Compte rendu du CSFPE du 03/10/2023

**RETRAITÉ·ES**

- Augmentation de des retraites et pensions

**FILM**

- Le procès Goldman

**ANGLE DROIT**

- Revalorisation des frais de missions



ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :  
UFSE-CGT

SIRET : 784312043 00036  
ADRESSE POSTALE : 263, Rue de Paris  
case 542 – 93 514 MONTREUIL CEDEX  
TEL. : +33155827756  
MEL : ufse@cgt.fr  
SITE : www.ufsecgt.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
RESPONSABLE DE RÉDACTION :  
Patrick Désiré  
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, PAO :  
Stéphane Jéhanno  
COMITÉ DE RÉDACTION :  
Catherine Bartoli, Camille Borne, Fabien Dampenen,  
Christophe Delecourt, Patrick Désiré, Dominique Duhamel,  
Stéphane Jéhanno, Olivier Miffred, Josiane Tack.

CREDIT PHOTOS :  
Sauf mention expresse  
© UFSE-CGT

IMPRIMEUR :  
RIVET PRESSE EDITION SARL  
SIRET : 405 377 979 00019  
ADRESSE POSTALE : BP 15577  
24 rue Claude-Henri Gorceix  
87022 Limoges CEDEX 9  
TEL. : 0555 04 49 50  
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS  
Dépôt légal : À parution  
ISSN : 0762-9044  
**Prix de vente : 1,50 €**  
Périodicité : Mensuel  
Date de parution : Sur couverture  
numéro de CPPAP : 0927-S-06197



# 13 octobre 2023 : la France capitale de l'Europe revendicative !

Augmentation des salaires, des pensions, du pouvoir d'achat, ce sont les mots d'ordre qui ont résonné dans plus de 220 rassemblements et manifestations, partout en France.

Près de 200 000 manifestant·es et des dizaines de milliers de grévistes ont exprimé, avec force, dans l'unité syndicale, l'exigence de mieux vivre des fruits de leur travail, dans le respect et la dignité. Dans les cortèges, la présence massive des personnels de santé a marqué le haut niveau de mobilisation au regard de la situation catastrophique de l'hôpital et des conditions de travail qui appellent à la mise en œuvre d'un « plan d'urgence ».

Partout en Europe, cette exigence prend corps et s'affronte à l'accroissement indécent des richesses d'une extrême minorité au détriment de millions de travailleurs·es et de retraité·es.

La dimension européenne et même internationale de cette journée nationale interprofessionnelle de mobilisations et de grèves a été incarnée par la présence, dans le cortège parisien, de plus de 30 délégations étrangères, la présence de près d'un millier de syndicalistes européen et des dirigeants de la CSI et de la CES.

Lors de la conférence de presse qui a réuni les premier·es dirigeant·es des confédérations syndicales françaises et internationales, l'exigence de justice sociale, d'augmentation des salaires et d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes a résonné à l'unisson, concrétisant la dimension unitaire de cette journée nationale interprofessionnelle de mobilisations et de grèves.

Pour la CGT, ce 13 octobre doit être un tremplin pour appeler à de nouvelles initiatives d'actions, en cas de refus du gouvernement comme du patronat, de répondre favorablement aux revendications qui sont et seront portées dans les négociations salariales des branches professionnelles et dans les entreprises!

À la veille de la conférence sociale convoquée le 16 octobre par le président de la République, lui et son gouvernement doivent entendre et prendre véritablement en compte l'exigence de justice sociale par l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux.

L'inflation impacte tout particulièrement et violemment les ménages les plus modestes. Sa résorption ne sera pas possible sans la mise en œuvre d'une politique volontariste sur ce sujet. Ainsi, la CGT portera, lors de cette conférence sociale, ses propositions pour augmenter les salaires et le Smic, rendre réelle l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes par des dispositifs contraignants et exiger le contrôle systématique des aides publiques versées aux entreprises.

C'est fort de la mobilisation unitaire interprofessionnelle de ce jour que la CGT appelle l'ensemble des travailleur·es et des retraité·es à poursuivre les mobilisations dans les entreprises et les territoires, à interpeller le patronat – pour exiger l'ouverture immédiate de négociations salariales – et les pouvoirs publics, pour les fonctionnaires et les retraité·es.

La réussite de cette journée nationale interprofessionnelle de mobilisations et de grèves doit maintenant trouver des suites. Elle constitue un point d'appui important pour engager la conférence sociale qui se devra d'aboutir à la mise en œuvre de mesures pour une meilleure rémunération du travail, l'égalité salariale et le renforcement des financements de notre système de protection sociale! ♦



## ÉDUCATION

### ATTAQUE MEURTRIÈRE À ARRAS

L'effroyable attaque meurtrière au lycée Gambetta d'Arras le vendredi 13 octobre a plongé la communauté éducative dans l'effroi, la tristesse et l'émotion.

La CGT Educ'action et l'UFSE-CGT ont adressé toutes leurs pensées aux familles de toutes les victimes et à leurs proches, mais également aux personnels et aux élèves de l'établissement.

Trois ans après l'assassinat de notre collègue Samuel Paty et trois jours avant l'anniversaire de sa mort, la violence aveugle a encore frappé, faisant un mort et plusieurs blessés, plaçant ainsi toute la communauté éducative (et au-delà) dans un état de sidération. Notre collègue Dominique Bernard, a été assassiné sur son lieu de travail en exerçant son métier, tout simplement.

Pour la CGT Educ'action, l'École doit rester un lieu protégé de toute violence et de tout obscurantisme afin de garantir son rôle d'émancipation pour toutes et tous. Nous ne pouvons pas tolérer qu'on puisse mourir du seul fait de faire son travail.

La CGT Educ'action a rappelé qu'elle refusait que ce drame soit récupéré à des fins politiciennes et qu'il serve à la stigmatisation d'une partie de la population ou à imposer une politique réactionnaire, autoritaire et sécuritaire de l'Éducation.

La CGT a été reçue au ministère.

Après avoir annoncé la mise en place de cellules d'écoute et de soutien aux membres de la communauté éducative, le ministre a complété ces annonces. Il a accédé en partie aux demandes des organisations syndicales et a permis aux équipes des établissements du second degré de se retrouver sur un temps banalisé. Pour le 1er degré, la liberté a été laissée aux équipes pédagogiques pour s'organiser.

La CGT Educ'action se tiendra aux côtés des collègues.

Montreuil le 14 octobre 2023



## À Mayotte une crise qui met en lumière le désintérêt de l'État pour ce territoire

La sécheresse inédite qui touche Mayotte a des répercussions sévères sur la population.

Cette situation inédite, conséquence probable de la crise climatique, frappe de plein fouet une population déjà en grandes difficultés à cause, entre autres d'un déficit chronique de services publics.

Les coupures d'eau ont lieu deux jours sur trois et des quartiers, souvent les plus pauvres, ne sont plus alimentés, cette pénurie s'accompagne d'une flambée des prix des bouteilles d'eau, dans un département où 77 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Boire, se laver, laver son linge est compliqué et l'État s'est jusqu'à présent montré incapable d'apporter des solutions aux personnes les plus démunies alors qu'il avait été bien plus prompt à organiser et à communiquer il y a quelques mois sur l'opération « Wuambushu » menée contre les bidonvilles au nom de la lutte contre l'immigration clandestine et la délinquance.

### DÉFIANCE

La défiance à l'égard de certains services de l'État est réelle, l'agence régionale de santé considère dans ces analyses de potabilité que l'eau disponible est à 95 % conforme, mais

recommande dans le même temps de la faire bouillir « par précaution ».

Ce n'est pas une catastrophe naturelle imprévisible, mais une suite d'erreurs humaines, la première crise de l'eau survenue en 2017, pendant plusieurs mois, aurait dû alerter les services de l'État qui auraient ainsi pu planifier des réponses à la hauteur des enjeux.

Il faut ajouter à cela l'absence d'investissements sur le réseau de la Société mahoraise des eaux, filiale de Vinci, la gestion erratique de l'ancien Syndicat intercommunal d'eau et d'as-

sainissement de Mayotte, dont plusieurs élus sont ciblés par une enquête du Parquet national financier pour des délits présumés de « favoritisme » et de « corruption ».

La construction d'une troisième retenue d'eau et la première tranche d'une usine de dessalement de 10000 mètres cubes par jour « fin 2024 » ne vont pas résoudre le problème, il faudra attendre l'arrivée de la saison des pluies pour sortir de cette situation.

### DE LOURDES CONSÉQUENCES

Les élus réclament la mise en place d'un plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC), avec tous les moyens de l'État, la distribution de bouteilles gratuites pour tout le monde, ainsi que du gel hydroalcoolique et la suspension des factures.

Le centre hospitalier de Mayotte (CHM), déjà en situation de plan blanc depuis la crise COVID est en grande tension en raison d'une pénurie de personnels médicaux et du droit de retrait d'agents déclenché à la suite d'agressions ou de caillassages de bus du personnel médical.

La situation du service public d'Éducation n'est guère meilleure comme le dit Bruno Dezile, secrétaire général de

---

Les coupures d'eau ont lieu deux jours sur trois et des quartiers, souvent les plus pauvres, ne sont plus alimentés, cette pénurie s'accompagne d'une flambée des prix des bouteilles d'eau

## **Pour une paix juste et durable entre Israël et la Palestine !**

Samedi 7 octobre, le Hamas a déclenché une offensive d'une violence inédite, s'en prenant à de très nombreuses cibles civiles. La CGT condamne cette escalade qui endeuille et prend pour cible des millions de civils israéliens comme palestiniens et dessert la cause palestinienne.

davantage la porte à tout processus de paix, alors que Benyamin Netanyahou appelle à raser les villes de Gaza.

La CGT rappelle que le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies (ONU), dans un rapport publié mardi 7 juin, condamne clairement la politique d'Israël sur la situation : « *Les conclusions et recommandations liées aux causes profondes de ce conflit pointent dans leur immense majorité vers Israël, ce que nous analysons comme un indicateur de la nature asymétrique du conflit et la réalité d'un État qui en occupe un autre.* » ♦

Montreuil, le 9 octobre 2023

**La CGT adresse tout son soutien aux victimes israéliennes et palestiniennes et à leurs familles, ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elle travaille, la PGFTU (Palestine) et Koach La Ovdim (Israël).**

La CGT appelle le Conseil de sécurité de l'ONU à prendre une résolution exigeant l'arrêt immédiat de toutes les hostilités et permettant aux organisations humanitaires d'intervenir sans délai. Au-delà, il n'y aura pas de paix durable sans justice. La CGT demande l'ouverture d'un processus de paix et la recherche d'une solution politique et diplomatique, seule à même de mettre fin à la terreur et à la guerre qui meurtrit cette région du monde depuis 1948. Ce processus de paix doit reposer sur le respect du droit international et des résolutions de l'ONU et sur la création d'un État de Palestine viable et souverain au côté de l'État d'Israël, l'un et l'autre régis par un fonctionnement démocratique.

La CGT adresse tout son soutien aux victimes israéliennes et palestiniennes et à leurs familles, ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elle travaille, la PGFTU (Palestine) et Koach La Ovdim (Israël).

Ce cap franchi dans le conflit israélo-palestinien a un impact déflagrateur sur tout le Proche et Moyen-Orient et mobilise au-delà les opinions publiques mondiales. La CGT appelle donc solennellement le gouvernement et le président de la République à avoir la hauteur de vue qu'exige la gravité de la crise et à adopter, comme la France a su le faire par le passé, une position rassembleuse, au plan national et international, condamnant l'agression du Hamas mais, également, la violence et l'impasse de la politique du gouvernement Israélien.

En effet, le gouvernement israélien dominé par l'extrême droite mène ouvertement une politique d'apartheid et poursuit inexorablement la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, au mépris de toutes les décisions internationales, fermant chaque jour

la CGT Educ'action Mayotte.

Les cas de gastro explosent dans des établissements scolaires qui sont déjà surchargés.

Dans un archipel où le taux de réussite au bac est le plus faible de France, assurer la continuité pédagogique relève de la quadrature du cercle.

Dès le 21 septembre, deux lycées et cinq collèges ont dû arrêter leurs cours en raison d'analyses d'eau non conformes à la consommation.

Pourtant, pour beaucoup d'élèves, les établissements scolaires restent le seul lieu où l'accès à l'eau est possible.

Dans tous les secteurs d'activité de l'archipel, le sous-investissement des pouvoirs publics fait craindre un désastre majeur.

Tous ces éléments ne peuvent que donner à la population le sentiment d'être délaissée par un État auquel ils ont massivement souhaité être rattachés, une telle situation ne serait pas possible dans un autre département français.

Les habitants de ce département français ont le droit de bénéficier des mêmes attentions que ceux de l'hexagone. ♦





Pour la première fois l'UFSE-CGT tenait un stand au Forum social de la Fête de l'Huma. Une réussite! Tant par la tenue des débats, le nombre des visites et l'intérêt des festivaliers pour les questions touchant aux services publics. Après son arrivée en 2022, la Fête de l'Humanité a confirmé son installation sur la Base 217, en Cœur d'Essonne, le succès de cette 88e édition fera date: 430 000 personnes s'y sont donné rendez-vous.



## Métiers du soin et du lien

Qu'est-ce qu'une aide à domicile, une aide-soignante, un éducateur spécialisé ou un assistant familial peuvent bien avoir en commun ?

Ces quatre réalités professionnelles ont comme cœur de métier le lien humain, l'attention à l'autre et le prendre soin. Sans eux, nous serions, aux moments les plus difficiles de nos vies, isolés, laissés-pour-compte, sans aide et sans recours.

Pourtant, ces indispensables métiers du lien présents dans les champs social, médico-social comme sanitaire, vivent une même urgence. Celle des besoins qui augmentent dans une société précarisant et vieillissante, alors que les recrutements sont en berne et les démissions nombreuses.

Pris dans l'étau des logiques de profit et de performance (reporting, paiement à l'acte, digitalisation des parcours et des dossiers, recours croissant à l'intérim, etc.), ces travailleur-se-s doivent faire face à l'injonction contradictoire de tisser des liens dans une société qui les malmène et une économie qui les défait. Conséquence, elles et ils doivent faire face à la multiplication des vulnérabilités avec un manque chronique de moyens, de formation et de temps.

L'accompagnement du vieillissement de la population comme des situations de précarités économiques impose de sortir des logiques comptables de court terme afin de préparer un avenir dans lequel les métiers du lien puissent

cultiver la dignité d'une personne précarisée, assurer l'autonomie d'une personne en situation de handicap, ou accompagner le développement d'un enfant.

L'Organisation mondiale de la santé définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social* ». Les métiers du soin et des liens aux autres sont au centre de cet enjeu majeur de société – assurer le bien-être des citoyen-nes quels que soient leur âge et leur degré de vulnérabilité. Mais c'est aussi un enjeu pour l'égalité entre femmes et hommes, car ces métiers sont très féminisés et prennent en charge la majorité des activités, au travail ou à la maison, assimilées aux femmes: soigner, écouter, accompagner, nettoyer, éduquer, etc.

Prendre soin des plus fragilisés d'entre nous est une nécessité sociale qui ne peut reposer sur l'immense dé-

L'investissement dans les métiers du soin et du lien aux autres apparaît comme une urgence.

vouement de ces travailleuses – selon les métiers, la part des femmes est de 80 % à 97 % –, d'autant qu'elles sont souvent elles-mêmes en situation de vulnérabilité. Ce dont notre société a tant besoin, c'est d'un engagement collectif à leurs côtés: chacun doit pouvoir faire sa part pour qu'advienne une véritable *société du lien*.

Pourtant l'actualité témoigne chaque jour et depuis des années des difficultés de l'hôpital, des maisons de retraite, des associations d'accompagnement des personnes précaires ou encore de l'école. L'investissement dans les métiers du soin et du lien aux autres apparaît comme une urgence.

### FORMATION

D'abord sur le plan de la formation des travailleur-se-s du lien. Un tronc commun contenant les compétences clés de savoir-être et d'humanisme pourrait être un premier pas afin de valoriser ces capacités qui sont encore trop considérées comme « naturelles ». Ensuite, la reconnaissance de la société doit bien sûr se manifester au travers d'une rémunération digne, à la hauteur des qualifications, elles-mêmes légitimées par des formations et des diplômes rénovés ou, tout simplement, à inventer. Enfin, pour tenir compte des

besoins croissants en matière de suivi, de coordination, de prévention, qui ne pourront pas être constamment reportés sur les travailleur·se·s engagé·es aujourd'hui, de nouveaux métiers devront aussi être conçus et reconnus. La manière d'exercer est multiple et cela rend ces métiers d'autant plus riches. Il est par exemple possible de choisir de travailler dans des structures différentes: à domicile ou au sein d'établissements. La pratique à domicile suppose des capacités à travailler en autonomie et implique un quotidien plus indépendant au plus proche du patient. En établissement ou service hospitalier, le collectif structure le travail quotidien, fondé sur le sentiment d'appartenance à une équipe. Les patients accompagnés sont à des stades différents de leur parcours de vie, ce qui nécessite un savoir-être et une approche humaine très adaptée.

### VEILLISSEMENT À VENIR

D'après l'Insee, la France compterait 68,1 millions d'habitants en 2070 avec une modification significative de la pyramide des âges: augmentation de 5,7 millions des personnes de plus de 75 ans, et une diminution presque d'autant du nombre de personnes de moins de 60 ans (5 millions). En parallèle du vieillissement démographique, on compte actuellement 12 millions de personnes vivant avec un handicap et de plus en plus de Français sont contraints de vivre avec une maladie chronique. Ces caractéristiques de notre société appellent donc un besoin pourtant une pénurie de candidats aux métiers du soin et de l'accompagnement. Une pénurie liée à différentes causes, comme une image erronée du secteur et l'évolution du rapport au travail. Pourtant les besoins sont importants dans ce secteur et la nécessité de recruter rapidement de nouveaux professionnels paramédicaux, aides-soignants, infirmiers, éducateurs spécialisés, accompagnants éducatifs et sociaux est majeure pour répondre aux besoins de la population.

Très estimés par les Français, indispensables à notre système de protection sociale, ces métiers « ont du sens », à la fois pour le professionnel qui l'exerce, pour la personne dont il prend soin et pour chacune et chacun d'entre nous. ♦

Les besoins sont importants dans ce secteur

# Un million d'emplois et des hausses importantes de salaires ne coûteraient même pas la moitié des aides aux entreprises

Investir dans le secteur du soin et du lien relève d'un double enjeu pour l'égalité: d'une part, répondre aux besoins sociaux de la petite enfance jusqu'à la perte d'autonomie, c'est permettre de socialiser une partie des tâches domestiques majoritairement assumées par les femmes et d'autre part, c'est aussi un moyen de revaloriser tous ces métiers, leurs salaires et leurs conditions de travail, métiers très largement féminisés.

En s'appuyant sur une campagne de la CGT sur ce thème, une étude a été réalisée pour la CGT par différents économistes<sup>1</sup>. Nous présentons ici les résultats de la première partie de la recherche, réalisée par François-Xavier Devetter, Muriel Pucci et Julie Valentin<sup>2</sup>. Il s'agit de donner un ordre de grandeur de l'investissement nécessaire dans ce secteur, afin de revaloriser les métiers existants et bien sûr de créer suffisamment d'emplois de qualité pour couvrir tous les besoins sociaux.

### Combien d'emplois dans le secteur du soin et du lien aux autres et quel est le coût de leur revalorisation ?

Les « métiers du soin et du lien aux autres » peuvent se décomposer en cinq grandes « fonctions sociales »: la petite enfance, l'éducation, la santé, la perte d'autonomie (personnes âgées et en situation de handicap) et enfin les services d'action sociale. Que l'on entre par les secteurs d'activité ou les professions exercées, les résultats sont proches: environ 3,5 millions de salarié·es (soit plus de 10 % de l'emploi) remplissent, à titre principal, des fonctions de soin, d'accompagnement ou d'éducation. 75 % de ces salarié·es sont des femmes (ce qui correspond à près de 20 % de l'emploi féminin).

1. Chassoulier Louisa, Devetter François-Xavier, Lemièrre Séverine, Pucci Muriel, Silvera Rachel (coord.) et Valentin Julie (2023), Investir dans le secteur du soin et du lien aux autres: un enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes, Rapport final IRES - CGT, janvier. <https://ires.fr/publications/cgt/investir-dans-le-secteur-du-soin-et-du-lien-aux-autres-un-enjeu-degalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/>

2. Pour connaître les autres parties de l'étude, voir par exemple le dossier réalisé par le Peuple, n° 1777, juillet 2023, ou encore Lemièrre Séverine et Silvera Rachel, 2023, « Reconnaître le travail pour établir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes: le cas des sages-femmes », in Palier Bruno (dir.), Que sait-on du travail?, LIEPP, SciencesPo. <https://www.sciencespo.fr/liepp/fr/content/severine-lemiere-rachel-silvera-reconnaitre-le-travail-pour-etablir-l-egalite-salariale-entr.html>

Pour déterminer le « salaire cible » d'une profession, on prend le salaire mensuel net moyen observé pour le niveau de diplôme attendu pour l'exercice de la profession, du BEP au Bac +5. Les revalorisations de salaire qui en résultent varient alors de 12 à 89 % selon les professions et le secteur (public ou privé). Elles correspondent à des montants qui excèdent celui des primes de revalorisation dites primes Ségur obtenues pour les professions médicales et des revalorisations permises par l'application de l'avenant 43 de la Convention collective de la branche de l'Aide à domicile associative.

Il s'agit ensuite de calculer le coût pour les finances publiques de ces revalorisations. Ce coût total intègre les hausses de cotisations employeurs, mais aussi les variations des exonérations de cotisations, ainsi que les variations de transferts socio-fiscaux que cela engendrera (prime d'activité, allocations logements impôts sur le revenu...). Des calculs effectués sur cas-type par profession ont ainsi permis de prendre en compte les situations familiales. Au total, les mesures de revalorisation qui permettraient de ramener les professions du soin, du lien et de l'accompagnement au niveau correspondant à leur qualification ont un coût brut de 26,8 milliards pour le secteur privé (en supposant qu'il ne répercute pas la hausse de salaire sur ses tarifs) et de 16,5 milliards pour le secteur public, soit un total de 43,3 milliards. Ces dépenses entraîneraient parallèlement plus de 8 milliards de recettes pour l'État et la Sécurité sociale. On estime donc le coût net de cette revalorisation à 35 milliards (1,4 % du PIB). Si on raisonne en termes monétaires, on peut constater ici que les revalorisations du Ségur dont le coût est estimé à 7,6 milliards correspondent à moins de 20 % de l'effort envisagé dans notre étude.

### Combien d'emplois faut-il pour satisfaire les besoins sociaux ?

Des créations d'emplois dans ce secteur sont justifiées à la fois par les besoins sociaux qu'ils permettent de satisfaire, par l'importance des disparités territoriales en matière d'accès à ces services et par la dégradation des conditions d'emploi que leur nombre insuffisant fait supporter aux salarié-es. Le critère central de dénombrement des créations d'emplois repose sur les besoins sociaux tels qu'on peut les identifier à partir des populations qui bénéficient de ces services et de leurs disparités territoriales. Ainsi, pour chaque département et pour les cinq domaines au cœur de notre analyse, nous associons les populations cibles (personnes de plus de 65 ans, de moins de 4 ans...) aux effectifs des salarié-es des professions qui prennent soin d'elles, pour définir un « taux de service » par secteur. Cela permet de définir un taux de service cible à l'ensemble des départements et d'estimer le manque à combler. Deux scénarios sont proposés : un alignement au niveau du 25<sup>e</sup> département et un alignement au niveau du 2<sup>e</sup> département pour chaque secteur. Par exemple on quantifie le nombre d'emplois qu'il faudrait créer dans le secteur de la petite enfance pour que tout le territoire français bénéficie d'autant de places d'accueil rapportées à la population des enfants de moins de 4 ans que le département de l'Eure ou de la Savoie (hypothèse basse) ou des Hauts-de-Seine (hypothèse haute).

L'augmentation du nombre d'emplois requise est alors de 330 500 dans le cas du premier scénario (scénario bas) et de 1 132 500 pour le plus ambitieux (scénario haut) ce qui induit une hausse de l'emploi de 36 %.

Réduire les inégalités territoriales et améliorer l'accessibilité aux services du lien et du soin nécessite des recrutements importants : près de 300 000 emplois

sont nécessaires pour faire face aux inégalités les plus criantes mais ce sont plus d'un million de postes qui serait nécessaire pour envisager, dans toute la France, un niveau de service de qualité. Atteindre un même taux d'emploi dans ces services que la Suède porterait même les besoins à plus de 1,7 million de postes.

### Estimation des créations d'emplois dans le secteur du soin et du lien aux autres

EN MILLIERS	Emplois actuels	Créations d'emploi (scénario bas)	Créations d'emplois (scénario haut)
Petite enfance	491	+ 76	+ 218
Perte d'autonomie	967	+ 48	+ 223
Action sociale	306	+ 42	+ 154
Santé	861	+ 103	+ 327
Éducation primaire	493	+ 60	+ 209
<b>Ensemble</b>	<b>3 119</b>	<b>+ 330</b>	<b>+ 1 132</b>
<b>Hausse en %</b>		<b>+ 11 %</b>	<b>+ 36 %</b>

### Quel est le coût total de la revalorisation des métiers existants et de la création de ces nouveaux emplois revalorisés ?

Au total, dans la perspective la plus favorable à l'égalité, la création des 1 132 500 emplois a un coût net pour les finances publiques de 44 milliards. En lui ajoutant le coût de la revalorisation des emplois existants, le bilan total pour les finances publiques des revalorisations et des créations d'emplois dans cette configuration (scénario haut, emplois revalorisés), qui paraît la plus souhaitable, s'élève à près de 80 milliards, soit 3,2 % du PIB. Pour donner un ordre de grandeur, ce montant est très proche des exonérations de cotisations patronales et représente moins de la moitié des aides publiques aux entreprises !

### Estimations de l'investissement total pour revaloriser les emplois existants et les créations d'emplois revalorisés

EN MILLIARDS D'EUROS	Revalorisation des emplois existants	Créations d'emploi revalorisés	Total
Petite enfance	5,3	6	11,3
Perte d'autonomie	12	6,9	18,9
Action sociale	3,8	8	11,8
Santé	5,8	12,8	18,5
Éducation primaire	8,2	10,4	18,6
<b>Ensemble</b>	<b>35</b>	<b>44</b>	<b>79,1</b>
	<b>Soit 1,4 % du PIB</b>	<b>Soit 1,8 % du PIB</b>	<b>Soit 3,2 % du PIB</b>





## Loi « Plein emploi »

# La guerre aux pauvres est ouverte !

À l'Assemblée Nationale, la Macronie et les Républicains s'entendent pour durcir le projet de loi dit « Plein emploi » créant France Travail!

Le projet de loi dit « Plein emploi » s'inscrit dans la continuité des contre-réformes des retraites, des lycées professionnels et de l'assurance-chômage.

**L**e gouvernement continue son offensive libérale à l'encontre des services publics et de notre protection sociale. Au prétexte d'attendre l'objectif présidentiel d'un taux statistique de 5 % de chômage en 2027, répondre aux besoins de main-d'œuvre du patronat, faire pression sur les exigences légitimes du salariat dans une période d'inflation, le projet de loi dit « Plein emploi » va contraindre tous les travailleur-ses privé-es d'emploi (reconnus travailleurs handicapés, allocataires du RSA et leurs ayants droit, jeunes en fin d'études...) à s'inscrire de manière dématérialisée au futur opérateur France Travail (Pôle emploi), leur imposer un contrat d'engagement réciproque (composé plus de devoirs

que de droits pour accroître les sanctions possibles) et conditionner leur allocation ou leur revenu de remplacement à 15 heures minimum d'activités hebdomadaires.

Introduites par les sénateurs républicains, ces heures d'activités obligatoires pour la quasi-totalité des inscrits à France Travail (réduites pour les personnes invalides, fortement handicapées ou parents isolés) ont été acceptées par la Macronie à l'Assemblée nationale.

Alors que les dernières contre-réformes de 2019 et 2021 de l'assurance chômage ont fait chuter le nombre d'allocataires UNEDIC :

- Seuls 36 % des inscrits à Pôle emploi perçoivent le chômage avec un montant réduit de 25 %

- 40 % reçoivent une allocation de retour à l'emploi inférieure au seuil de pauvreté.

Il s'agit de s'attaquer pour la Macronie et les Républicains aux plus pauvres et précaires des travailleur-ses, les obliger à accepter des offres d'emploi ne correspondant ni à leur choix et/ou leurs qualifications, mettre en concurrence les salariés et privés d'emploi pour continuer à dégrader les conditions de travail, forcer les temps partiels imposés, réduire les revendications salariales.

### STATISTIQUES

Le rapport de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)<sup>1</sup> de l'État

sur les « Minima sociaux et prestation sociale » publié le 29 septembre nous apprend que 6,9 millions de personnes vivent des minima sociaux dont 1,89 foyers du RSA. La pauvreté et la misère sociale s'étendent malgré les alertes des associations caritatives.

Alors que les expérimentations d'accompagnement forcé des allocataires du RSA dans 18 territoires ont débuté en avril, le projet de loi entend d'ores et déjà les généraliser. Force est de constater que quasiment aucun de ces territoires n'a mis en place les fameuses 15 heures d'activités hebdomadaires. Le gouvernement ne tire aucun bilan de ce modèle d'accompagnement intensif construit sur le modèle du Contrat d'engagement jeune (CEJ). Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en formation, ni en emploi, ni en études, le CEJ prévoit 15-20 heures « d'activités accompagnées » chaque semaine pour chaque bénéficiaire en échange d'une allocation (500 € maximum en fonction des revenus du foyer). Le rapport d'évaluation du CEJ de l'IGAS de mars 2023<sup>2</sup> indique que 40 % des bénéficiaires n'atteignent pas le seuil des 15h/sem. et 20 % sont en dessous de 5h malgré l'inventivité des conseillers de Pôle emploi et des Missions locales pour remplir les tableaux de bord hebdomadaires d'activités.

### CONDITIONS

La conditionnalité du versement des minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation de solidarité spéci-

fique, allocation adulte handicapé...) et du revenu de remplacement des Assedic est réaffirmée au regard des 15 heures d'activités hebdomadaires contenues dans le Contrat d'engagement réciproque signé par tous les travailleurs privés d'emploi inscrits à France Travail. Le flou réside dans la nature des activités retenues, le gouvernement ne souhaitant pas les définir par décret. Mais son explication est éclairante et s'inscrit totalement dans une logique adéquatniste au détriment des travailleurs privé d'emploi: « *Il peut par exemple s'agir d'actions de remobilisation par le sport ou la culture, de démarches d'accès aux droits, d'ateliers collectifs de technique de recherche d'emploi ou de prestations de consolidation de son projet professionnel, de démarches en autonomie (participation à des salons de recrutement ou des entretiens), d'immersions professionnelles en entreprise, de formation d'adaptation au poste, de formation qualifiante, de contrats aidés ou d'emploi en IAE, etc.* ». Le renforcement des périodes d'immersion en entreprise ou des actions de formation préalable à la prise de poste (non rémunéré) sont autant de signes qui laissent présager le développement du travail sans salaire et l'accroissement de la mise en concurrence des travailleurs.

Dans le même temps, le projet de Loi dit « *Plein emploi* » renforce les sanctions à l'encontre de tous les privés d'emploi: réaffirmation de l'offre raisonnable d'emploi (obligation de répondre à une offre d'emploi) et privation des allocations au deuxième refus; obligation d'assiduité et de réponse aux convocations; création de la « *sanction-remobilisation* »: possibilité de suspendre tout ou partie de l'allocation pendant une période définie par décret et de la reverser (dans la limite de 3 mois) en cas d' « *actes positifs de recherche d'emploi* ». Alors que le non-recours au droit concerne 34 % des foyers qui pourraient avoir accès au RSA, la privation de ce minimum de survie va accroître le « *halo du chômage* » (estimé à 2 millions de personnes), réduire statistiquement le taux de chômage et renforcer légitimement la colère sociale.

## STRUCTURES

L'Assemblée nationale a décidé de changer principalement les noms initiaux du Réseau France Travail et de Pôle emploi qui deviennent le « *Réseau des acteurs de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation* » et l'opérateur France Travail. Il s'agit néanmoins d'associer par conventions aux acteurs historiques du service public de l'emploi: Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, les opérateurs privés de placement et les agences d'intérim. Au regard de l'augmentation du nombre d'inscrits au futur opérateur France Travail, le

rôle des agents Pôle emploi risque de se retirer à l'inscription, l'indemnisation et le contrôle. L'accompagnement intensif va devenir la norme et les missions d'accompagnement vont être dévolues fortement aux prestataires privés. Pour les jeunes suivis par les Missions locales, seuls celles et ceux en recherche d'emploi seront contraints à être inscrits (et non tous les jeunes comme l'ont voté les sénateurs), néanmoins le développement annoncé du CEJ comme les demandes de l'État à travers son financement spécifique risque de restreindre leurs missions. D'ores et déjà, des expérimentations sont en cours de mutualisation des services de Pôle emploi et des Missions locales et le risque reste grand — au regard de la place de l'opérateur France Travail dans l'architecture du Réseau — de leur absorption.

## Renforcer le contrôle social par l'agrégation des informations sur chacun·e

La mise en place de ce « *réseau* » renforce le rôle de l'opérateur d'État France Travail mais aussi territorialise son action au niveau des régions, des départements et des bassins locaux - dans la continuité de la Loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et la simplification) — par la mise en place de structures France Travail dirigées par le président de la collectivité territoriale correspondante et les préfets de régions ou de départements (donc du ministère de l'Intérieur). Renforcer le contrôle social par l'agrégation des informations sur chacun·e (Pôle emploi, CAF, CPAM...); répondre aux besoins de main-d'œuvre du patronat local et aux « *métiers dits en tension* » (pour la plupart sous-payés et aux conditions de travail déplorables) sont l'unique ligne de conduite du gouvernement. En ce sens, la réforme des lycées professionnels (suppression des filières « *menant insuffisamment à l'emploi* », mise en place des Bureaux des entreprises, accompagnement par Pôle emploi ou par des prestataires privés des élèves en dernière année d'étude...) est en parfaite adéquation avec la mise en place du projet de Loi Plein emploi.

## NOS INTERVENTIONS

Les travaux réalisés par la CGT depuis plus d'un an — décryptage, rencontres avec les parlementaires, expressions confédérales ou fédérales — sont autant de points d'appui pour construire les

résistances à ce projet de loi dit Plein emploi. Quelques avancées et non des moindres, ont été adoptées par l'Assemblée nationale: l'obligation au nouvel opérateur France Travail de contrôler la légalité des Offres d'emploi qu'il diffuse (le travail réalisé par le Comité national des chômeurs CGT paie enfin) et le rôle du Service Public de l'Emploi (conseiller, accompagner, indemniser) a été réaffirmé.

La mobilisation du 26 septembre des agents de Pôle emploi appelée par la CGT Pôle emploi et soutenue par la Confédération CGT<sup>3</sup>, l'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat-CGT<sup>4</sup>, la Fédération des Personnels des Organismes Sociaux-CGT, la CGT éducation, le Comité national des travailleurs privés d'emploi-CGT et son rassemblement parisien devant l'Assemblée nationale en présence d'une forte délégation d'élus de la NUPES (FI, Socialistes, Écologistes, GDR) mais aussi de Denis Gravouil, secrétaire confédéral CGT démontre la pertinence de nos analyses et la nécessité de construire des fronts unitaires larges d'expressions et de mobilisations contre la politique dévastatrice de ce gouvernement.

Faisant fi une nouvelle fois de la démocratie parlementaire, le projet de loi dit « *plein emploi* » a fait l'objet début juillet d'une procédure accélérée de la part du gouvernement, adopté par le Sénat et l'Assemblée nationale, une commission mixte paritaire doit être programmée.

Alors que les projets de loi de finances de l'État et de la Sécurité sociale sont austéritaires et s'attaquent frontalement aux services publics et à notre protection sociale, que la lettre de cadrage du gouvernement aux « *partenaires sociaux* » exige de ponctionner 11 à 12 milliards d'euros d'ici 2026 sur les recettes de l'UNEDIC pour financer son nouveau « *réseau des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation* » et accroître le financement par l'UNEDIC de l'opérateur France Travail, que les négociations AGIRC-ARRCO sont soumis au diktat du gouvernement, seule notre lutte peut permettre d'enrayer leur ravage. ♦

1. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-reference/panoramas-de-la-drees/minima-sociaux-et>  
 2. <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2022-071r-rapport.pdf>  
 3. <https://www.cgt.fr/actualites/france/services-publics/mobilisation/pour-un-vrai-service-public-de-lemploi-non-france-travail>  
 4. <https://www.cgtetat.fr/societe-959/mobilisations/article/les-contre-reformes-ca-suffit>



© - AdobeStock

**PLF  
PLF-SS  
2024**

## Contre les politiques d'austérité budgétaire !

Analyse du projet de loi de finances 2024, choix budgétaires, volume d'emplois

**É**LISABETH BORNE a confirmé que les prochaines lois de programmation des finances publiques, de finances et de financement de la Sécurité sociale seraient construites sous le sceau de l'austérité et adoptées, le cas échéant, par 49-3!

Il n'y aurait donc aucune alternative à la fin du *quoi qu'il en coûte* et à une généralisation et aggravation de l'austérité budgétaire?

Pourtant, chaque année, **le premier poste des dépenses publiques est constitué des 150 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises** — voire plus selon les études. Or, pour la plupart, elles sont mal fléchées, non conditionnées, et sans efficacité économique, sociale ou environnementale.

De fait, ces aides reposent sur des recettes dont l'État se prive (comme les exonérations et allègements de cotisations sociales). Le gouvernement creuse lui-même le déficit public chaque année. De plus, depuis 2017, le total des impôts a diminué de 100 milliards par an.

Quelle absurdité volontaire de lire alors dans la présentation du PLF 2024 sur [budget.gouv.fr](http://budget.gouv.fr): « *La France s'est fixé*

*un objectif de redressement progressif de ses finances publiques avec une réduction du déficit public à 2,7 % en 2027, et la réduction année après année de son endettement en part de PIB* » sauf, et c'est l'objectif poursuivi, à baisser de manière drastique la dépense publique.

Contrairement à ce qu'annonçaient les propagandistes du « ruissellement », les baisses constantes d'impôts aux entreprises et aux plus riches affaiblissent la garantie de solvabilité des États pour les détenteurs de la dette publique. Le gouvernement veut donc les rassurer en annonçant une réduction du déficit public, tout en préservant la possibilité d'injecter **un flux important d'argent vers certains secteurs** bien particuliers, tels la Défense (+3,3 milliards) ou les

forces de sécurité (+ 1 milliard).

Ainsi Macron et son gouvernement ne peuvent éviter dans ce PLF 2024 de timides mesures fiscales: taxe sur les sociétés d'autoroutes de 500 millions d'euros, hausse de la taxe sur les billets d'avion de 100 millions, réductions de quelques niches fiscales. Si nous soulignons l'attachement de la CGT à un impôt progressif tenant compte des facultés contributives, rappelons que la baisse de ce dernier pour les « *classes moyennes* » a été reportée à la fin du quinquennat...

### LE RABOT

C'est aussi pourquoi Macron et son gouvernement redoublent d'efforts pour dégager des économies... de grosses économies! L'État en a réalisé de substantielles avec des revalorisations indiciaires pour les fonctionnaires inférieures à l'inflation, mais cela ne lui suffit pas.

**Le PLF prévoit donc une baisse des dépenses de -4,2 Md€ par rapport à 2023.** Une première depuis 10 ans.

Un milliard d'euros serait retiré à la **politique de l'emploi**. Après le décret de

---

Le PLF prévoit une baisse des dépenses de -4,2 Md€ par rapport à 2023. Une première depuis 10 ans.

l'assurance chômage, qui réduit notamment de 25 % les droits à indemnisation, le gouvernement transforme Pôle Emploi en France Travail qu'il financerait en ponctionnant des fonds sur les caisses de l'Unedic! Les contraintes imposées aux allocataires de Pôle emploi seraient étendues aux allocataires des minima sociaux, qui seraient tenus d'effectuer entre 15 et 20 heures d'activités par semaine pour continuer à percevoir leurs allocations?!

14 milliards d'euros seront économisés avec la fin des **boucliers énergétiques** et de l'indemnité carburant.

Doit-on se satisfaire d'une « économie » de seulement 4,5 milliards d'euros d'**aides aux entreprises**? Une étude de l'UGICT-CGT a pourtant démontré que ce sont à minima 157 milliards d'euros qui ont été alloués aux entreprises en 2019!

Peut-on, par ailleurs, se satisfaire d'un **plafond prévisionnel du Projet de Loi de Finances pour la santé** sans aucune augmentation au regard des manques et des besoins urgents de la population? Notons que le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2024 instaurerait le **doublément de la franchise médicale** avec modification du plafond à charge, et une bien faible augmentation du budget des hôpitaux de 2,6 %, alors qu'au regard des retards de financements et de l'inflation elle devrait être à minima de 10 %!

Notons que les **collectivités locales**

ne sortent pas non plus gagnantes avec la suppression d'un de leurs financements, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) due par les entreprises et les travailleurs indépendants qui génèrent un certain montant de chiffre d'affaires. L'asphyxie et l'étrangement budgétaires de ces dernières se poursuivent alors qu'elles assurent pourtant l'essentiel de l'investissement public aujourd'hui.

Quant à la Fonction publique de l'État, nombre de ministères comme les Finances et le travail, devraient subir leurs lots de **suppressions d'emplois** d'ici 2027.

### PAS TOUS À LA MÊME ENSEIGNE

Les arbitrages d'investissements sont trompeurs pour certains, parfaitement clairs pour d'autres.

Ainsi, la loi de **programmation militaire** 2024-2030 prévoyait déjà 413 milliards d'euros de dépenses militaires, (soit une augmentation de 40 %) et 60 milliards pour les **armes nucléaires**, en violation de l'article 6 du Traité de non-prolifération des armes nucléaires ratifié par la France en 1992. Une véritable *économie de guerre*.

De plus, une partie du Livret A serait mobilisée pour financer les **TPE-PME du secteur militaire**, alors que son objet initial est bien le financement d'investissements d'intérêt général et principalement le logement social. Rien d'étonnant dans ce contexte de consta-

ter un projet de loi de finance pour 2024 qui augmente de **3,3 milliards d'euros les crédits budgétaires alloués à la défense**.

Alors que les inégalités sociales se creusent, qu'une colère légitime monte, que les quartiers populaires sont en détresse économique et sociale, que les syndicats ont retrouvé l'appui de la population notamment lors de la mobilisation pour nos retraites, rien d'étonnant, non plus, à constater **un milliard d'euros supplémentaire pour les forces de sécurité**.

Quant à la progression de **3,4 milliards pour la mission Enseignement scolaire**, elle s'inscrit dans la volonté du gouvernement de développer le *Pacte enseignant*. C'est une réforme du *travailler plus pour perdre moins*, méprisante pour le corps enseignant qui ne vise qu'à *boucher des trous* sans augmenter la part salariale de la rémunération.

Enfin, les **7 milliards supplémentaires dédiés à la planification écologique** ne sont pas au niveau des enjeux. Si on peut lire une augmentation de 1,6 milliard pour le budget de l'Agence nationale de l'habitat, aucune mesure ne semble être d'envergure à répondre aux objectifs européens, aux changements de fonds des modes de production et de consommation. ♦

**Volume d'emplois pour l'État** →

Pour une analyse plus étoffée de ce projet de loi de finances 2024, la confédération a mis en ligne son dossier de presse présenté le 29 septembre lors d'une conférence à destination des médias. Ce dossier contient par ailleurs les propositions de la CGT.

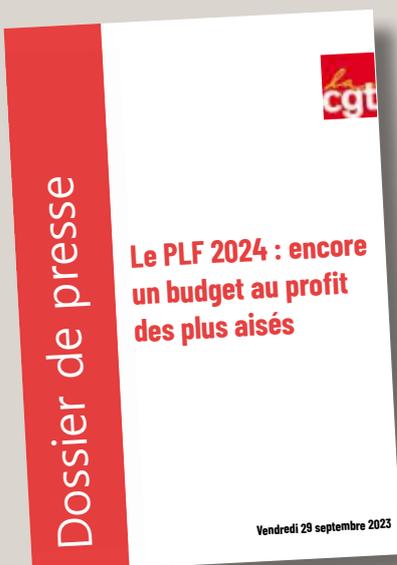
Comme tous les ans, le gouvernement a multiplié les annonces, sorties médiatiques pendant l'été, pour engager le débat budgétaire pour 2024. Malgré le flou entretenu et les annonces démenties du jour au lendemain, la cohérence est claire depuis 2017 : baisse de la fiscalité des grandes entreprises et des contribuables les plus fortunés, au détriment des ménages les plus modestes, des collectivités locales et des services publics, ce qui a été confirmé par la présentation en Conseil des Ministres ce mercredi 27 septembre.

### Analyse

1. La transition écologique
2. La cohésion sociale
3. L'austérité pour les fonctionnaires
4. Des territoires asphyxiés
5. Un contexte de poursuite de baisse des impôts dans un contexte d'austérité budgétaire

### Réflexions et propositions de la CGT

1. Répondre aux besoins des collectivités pour un développement des services publics
2. Réforme fiscale d'ampleur
3. Amplifier la lutte contre la fraude fiscale
4. Revenir sur les exonérations de cotisations sociales
5. Une question déterminante : la conditionnalité des aides publiques
6. Créer un pôle financier public pour financer l'économie



<https://www.cgt.fr/dossiers-de-presse/plf-2024-analyse-et-propositions-de-la-cgt-dossier-de-presse>

## PLF 2024 >> Volume d'emplois

**L'examen du PLF 2024 et sa confrontation avec les chiffres est sans appel: les belles promesses de la déclaration de presse viennent se briser sur le mur de la réalité...**

### LA VÉRITÉ DES CHIFFRES

Il faut préciser d'emblée l'habileté du gouvernement à jouer avec les chiffres, diffusant ici des emplois en ETP (Équivalents temps plein) et là en ETPT (Équivalents temps plein travaillé) Précisons, par exemple, qu'un agent à temps plein recruté en juillet compte comme 1 ETP mais 0,5 ETPT.

Ainsi, le ministre a défini trois chantiers prioritaires dont le régalien (armée, police, justice).

Les agents du ministère de l'économie, en particulier ceux en charge du recouvrement des recettes publiques et du contrôle de l'impôt, seront sûrement très heureux de

découvrir qu'ils n'en font pas partie, ni du périmètre, ni des priorités...

### AUX FINANCES

En effet, dans un contexte tant vanté de « stabilisation » de l'emploi public, comptant quand même la création nette de 8273 ETP au sein de l'État et de ses opérateurs, le ministère de l'économie supprime 65 ETPT... Mais c'est au total 219 emplois qui disparaissent du plafond d'emploi à la DGFIP! Et encore, ce chiffre de -219 tient compte de la création de 250 emplois dans le contrôle fiscal, aggravant les suppressions d'emploi dans les autres missions, y compris celles nécessaires en amont des contrôles!

De plus, si on compare avec le plafond d'emploi prévu par le PLF 2023 (et même pas respecté), c'est 671 emplois qui ont été rayés des effectifs autorisés.

Les agents de Bercy doivent donc être bien conscients que même quand on crée des emplois dans l'État, leurs missions vont continuer à être sacrifiées et leurs emplois constituer le réservoir de réduction de la dépense publique.

### CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

Le gouvernement ne nous trompera pas plus sur la question environnementale. Nous pourrions rappeler ici que le rapport Pisani-Ferry / Mahfouz plaide pour la création d'un impôt spécifique sur le patrimoine des classes sociales les plus fortunées... Et un besoin d'investissement jusqu'à 34 milliards d'euros d'investissement public supplémentaire par an jusqu'au moins l'année 2030...

Quant au PLF 2024 propre au ministère de l'écologie, alors que 8000 emplois ont été supprimés depuis 2017, que des transferts massifs de missions ont d'ores et déjà été opérés à d'autres ministères et collectivités, la saignée risque de se poursuivre dans la lignée de la loi 3 DS... À l'évidence, le PLF 2024 ne saurait répondre aux besoins de ce ministère!

(ETPT)	2023	2024	Différence
<b>Agriculture</b>	29 888	30 458	570
<b>Armées</b>	272 571	271 852	-719
<b>Culture</b>	9 111	9 163	52
<b>Économie, Finances*</b>	125 854	125 789	-65
<b>Éducation nationale</b>	1 038 537	1 060 503	21 966
<b>Enseignement supérieur</b>	5 179	5 119	-60
<b>Europe</b>	13 635	13 761	126
<b>Intérieur et Outre-mer</b>	302 146	303 839	1 693
<b>Justice</b>	92 753	94 916	2 163
<b>Services Premier ministre</b>	10 049	10 421	372
<b>Solidarités</b>	4 999	5 040	41
<b>Sports et JO</b>	1 442	1 442	0
<b>Transformation FP</b>	470	514	44
<b>Transition écologique</b>	35 769	35 945	176
<b>Travail</b>	7 767	7 799	32
<b>Contrôle aérien</b>	10 421	10 439	18
<b>Publications officielles</b>	503	484	-19
<b>Total</b>	<b>1 961 094</b>	<b>1 987 484</b>	<b>26 390</b>
*dont Finances publiques	93 597	93 378	-219

# Compte rendu du Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État

## 03/10/2023.

### DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Monsieur le Ministre  
Mesdames, Messieurs;

Dans le prolongement de la réunion au sujet du processus de négociation « Protection sociale complémentaire – Prévoyance » dans le versant de l'État, la CGT a pris acte de l'envoi de premiers documents: discours introductif, texte du projet d'accord, lettre d'accompagnement de ce dernier.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas encore reçu le document « avant/après » qui permettra de mettre en évidence ce qui existe aujourd'hui et ce qui existerait demain dans l'hypothèse d'un accord majoritaire.

Par ailleurs, nous souhaitons que vous puissiez nous confirmer votre disponibilité pour poursuivre les échanges sur les contenus de l'accord proposé.

Monsieur le Ministre,

La Fonction publique et ses agents sont en train de craquer.

Le pouvoir d'achat de ces deniers, actifs et retraités, s'effondre. Dans le contexte de l'inflation qui frappe la société française, le contentieux salarial devient abyssal. L'urgence consiste à revaloriser de manière significative les traitements, les salaires, les pensions, les retraites, avec des mesures — de type hausse du point de l'indice — intégrables dans les projets de lois de finances.

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, la CGT vous a -ré- interrogé vendredi dernier — sur le fait que vous organisez un désengagement de votre responsabilité « sociale » et plus largement des employeurs publics s'agissant des retraités.

C'est ce que nous constatons au travers de deux prismes: les processus de négociations en santé et en prévoyance au titre de la protection sociale complémentaire, la suppression du droit des retraités du versant de l'État aux chèques vacances.

Nous vous faisons observer que plusieurs organisations syndicales, dont la nôtre, vous ont également interpellé dans ce sens.

Vous avez déclaré assumer cette décision dès lors qu'elle génère des économies budgétaires.

La CGT réitère que c'est totalement

inacceptable.

Il est possible de maintenir un tel droit et de le financer. Vous n'êtes pas sans savoir que ce droit est aujourd'hui financé à une hauteur qui ne représente qu'environ 10 millions d'euros.

La CGT vous — re — demande de rétablir ce droit pour les retraités.

Monsieur le Ministre,

La CGT ne saurait se féliciter de l'envoi dans la journée d'hier de premiers éléments constitutifs de l'agenda social Fonction publique.

Lors des réunions bilatérales organisées avec les différentes organisations syndicales, dont la nôtre, la CGT vous a demandé:

1. La communication d'un projet d'agenda social intégrant différentes dimensions, dont celles portant sur la question salariale et le chantier « Accès — Parcours — Rémunérations ».

Vous vous étiez engagé à adresser aux organisations syndicales une lettre propositionnelle. Outre les objets envisagés au titre de l'agenda social, vous vous étiez engagé à identifier ce qui pourrait relever de la concertation et ce qui pourrait relever de la négociation.

2. L'organisation d'au moins une réunion contradictoire sur ce projet avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels.

Qu'en est-il?

Monsieur le Ministre,

Sans prétendre à la moindre exhaustivité, nous terminerons notre intervention sur la question du logement et plus largement des politiques d'action sociale.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il devient de plus en plus difficile de se loger.

Vous n'êtes pas sans savoir que les coûts des logements pour les personnels sont conséquents.

Nous souhaitons pouvoir en discuter avec vous.

Nous vous confirmons que la question du logement, et plus largement celle des politiques d'action sociale soient intégrées dans l'agenda social et que vous puissiez répondre favorablement à notre demande d'ouverture d'un processus de négociation dédié.

**Ce qui semble acté dans les réponses du ministre sur l'agenda social « provisoire »:**

Un groupe de travail sera réuni, avec les organisations syndicales, sur les thématiques de l'agenda social.

4 sujets potentiels de « négociations »:

sur les salaires et les carrières  
sur l'organisation du travail,  
sur la formation professionnelle et le développement des compétences,  
sur l'égalité professionnelle F/H.

· Un groupe de travail se mettra en place sur une « méthode de négociation salariale ».

· Des réunions du comité de suivi sur l'égalité professionnelle femme/homme.

· Des réunions du comité de suivi sur l'accord Télétravail.

· Un groupe de travail sur les élections professionnelles.

· Un groupe de travail sur le logement.

Sur la question du droit aux chèques vacances, posée par la CGT, le ministre n'a apporté aucune réponse, mais sur la PSC le ministre a envoyé les documents demandés par la CGT.

**Commentaires:** les réunions des différents groupes de travail s'étaleront jusqu'au mois de décembre 2023.

D'ici là, le ministre et le gouvernement ne comptent prendre aucune mesure salariale d'ordre général (valeur du point d'indice) pour aider les agents de la Fonction publique à faire face à l'inflation, malgré la situation d'urgence et les demandes répétées de la plupart des organisations syndicales.

Sur l'égalité professionnelle, alors que dans les réunions du comité de suivi la grande majorité des organisations syndicales (dont la CGT) s'était prononcée contre la mise en place d'un index sur le modèle du privé, le ministre a pris la décision unilatérale d'en faire une transposition dans la Fonction publique de l'État et l'a mis à l'ordre du jour de ce CSFPE.



## EXAMEN DES TEXTES

**1. PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET N° 94-874 DU 7 OCTOBRE 1994 FIXANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX STAGIAIRES DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.**

Le projet de décret modificatif entend mieux prendre en compte l'état de grossesse des fonctionnaires stagiaires. À cette fin, il prévoit d'intro-

duire plusieurs règles au sein du décret du 7 octobre 1994 visant à contraindre les employeurs publics de l'État à mieux prendre en compte la situation des femmes enceintes en école de service public et plus largement, dans tous les établissements ayant pour mission d'assurer la formation initiale de fonctionnaires stagiaires. Par ailleurs, pour mieux prendre en compte des difficultés de lauréats de concours, le projet de décret prévoit également d'instaurer un nouveau cas de report de formation pour les lauréats de concours résidant, au moment de leur admission à la voie de recrutement choisie, en dehors du territoire métropolitain. Enfin, il procède à un toilettage général du décret du 7 octobre 1994, faisant suite notamment à l'adoption de la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la Fonction publique, et à l'entrée en vigueur du code général de la Fonction publique (CGFP).

**Commentaires:** ces dispositions nécessaires correspondent à des demandes formulées par les organisations syndicales dans les groupes de travail sur l'égalité professionnelle et elles constituent un progrès pour les personnels.

**Ce texte a donc recueilli un avis favorable à l'unanimité.**



## 2. PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA SUPPRESSION DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT ET PROJET D'ARRÊTÉ CORRESPONDANT.

Ces textes mettent en place des mesures visant à la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans les trois versants de la Fonction publique en créant une nouvelle section au sein du Code général de la Fonction publique (articles L. 132-9-3 à L. 132-9-5). La loi prévoit que les employeurs de la Fonction publique de l'État, départements ministériels et établissements publics administratifs de l'État comptant au moins 50 agents en gestion, publient chaque année leur niveau de résultat en termes d'égalité professionnelle. Ce niveau de résultat est calculé à partir d'indicateurs de mesure des écarts de rémunération et de situation professionnelle entre les femmes et les hommes et des actions mises en œuvre pour supprimer ces écarts.

Il renvoie à un arrêté du ministre

chargé de la Fonction publique pour définir les modalités de calcul en fonction des administrations de l'État concernées.

**Commentaires:** La construction de l'index pose un problème structurel, certains facteurs d'inégalités présents dans les rapports de la Fonction publique ne seront pas quantifiés dans l'index, de ce fait, la plupart des administrations pourront afficher qu'elles ont atteint les 75 %, dans la plupart des départements ministériels, alors que le problème des inégalités perdurera et ne sera pas réglé.

Plusieurs facteurs, responsables des inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes, sont identifiés et ont fait l'objet d'un constat partagé lors des réunions avec l'administration :

- effet temps partiel (souvent imposé) (exclu de l'index)
- effet de corps, métiers à prédominance féminine (exclu de l'index)
- effet démographique au sein d'un corps
- effet prime

À titre d'exemple, la question du temps de travail et des temps partiels subis (par exemple pour les 130 000 agents AESH, dont 95 % de femmes) ont disparu de l'index puisqu'on raisonne en équivalent temps plein.

Nous considérons qu'il faut d'abord mettre en place un plan d'action, la démarche avait permis d'avoir un accord majoritaire avec les organisations syndicales, avant de mettre en place un quelconque index.

Celui qui nous est présenté dans ce

projet de décret et dans l'arrêté, est davantage une machine qui servira à invisibiliser les inégalités plutôt qu'à les supprimer.

Pour toutes ces raisons, la CGT s'est prononcée contre ce texte.

**Vote global sur le texte:**

**Pour:** aucune organisation syndicale.

**Contre:** CGT, FO, FSU, UNSA, Solidaires.

**Abstention:** CFDT, CGC.



## 3. PROJET DE DÉCRET PORTANT CRÉATION D'UN LIEN AU SERVICE POUR LES AGENTS DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT BÉNÉFICIAIRE D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE COÛTEUSE OU CERTIFIANTE.

Les agents des services de renseignements bénéficiant d'actions de formation continue, coûteuses ou certifiantes, doivent souscrire à un engagement à servir pour une durée susceptible de varier en fonction du coût des actions de formation suivies.

Le coût de l'action de formation est quant à lui déterminé en prenant en compte les frais pédagogiques de l'action ainsi que l'ensemble des frais annexes nécessaires au suivi de celle-ci. Il précise dans son II que sont exclues du champ d'application du décret, en ce qu'elles ne relèvent pas de la formation continue, la formation statutaire, la préparation à un concours ou un examen professionnel ainsi que les formations suivies dans le cadre du compte personnel de forma-



tion, d'un congé pour bilan de compétences ou pour validation des acquis de l'expérience, d'une période de professionnalisation, ou encore du congé de transition professionnelle.

**Commentaires:** le projet de texte nous a été présenté comme étant destiné à limiter le départ vers le privé d'agents des services de renseignements formés avec de l'argent public.

Si cette première intention peut paraître compréhensible, le texte ne permet pas à l'agent d'exercer dans d'autres services que celui qui a financé sa formation, ce qui limite considérablement son droit à mobilité.

La CGT s'est abstenue sur ce projet de décret.

**Vote global sur le texte:**

**Pour:** FO, UNSA, CFDT, CGC.

**Abstention:** CGT, FSU, Solidaires.

**Aucune organisation ne s'est prononcée contre ce texte.**



**4. ADMINISTRATEURS DE L'ÉTAT — LE PROJET DE DÉCRET A POUR OBJET DE TENIR COMPTE DE DEUX DÉCISIONS DU 21 JUILLET 2023 DU CONSEIL D'ÉTAT.**

Celui-ci a statué sur les recours formés par l'association de membres des inspections générales de l'administration, des affaires sociales et des finances et dirigés, d'une part, contre le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier des administrateurs de l'État en tant qu'il place en extinction les corps d'inspection générale et de contrôle, d'autre part, contre le décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale et de contrôle et aux emplois au sein de ces services.

Le Conseil d'État a confirmé la légalité de la mise en extinction des corps d'inspection générale et de contrôle et la création concomitante du statut d'emploi mis en place dans le cadre de la réforme de la haute Fonction publique. Toutefois, il a annulé l'article 50 du décret du 9 mars 2022.

**Commentaires:** ce texte corrige une disposition de la réforme de la haute Fonction publique censurée par le Conseil d'État.

La CGT s'est prononcée contre la réforme de la haute Fonction publique, c'est la raison pour laquelle nous avons logiquement voté contre ce texte.

**Résultats des votes:**

**Pour:** UNSA, CGC.

**Contre:** CGT, FO, CFDT.

**Abstention:** FSU, Solidaires.



**Pour une augmentation de 10 % des retraites et pensions**

Les 9 organisations de retraités UCR CGT, UCR FO, CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR FP, LSR, UNIR se sont réunies le 13 septembre au siège de la FSU pour faire le point de la situation, en particulier en ce qui concerne la campagne de pétition qu'elles ont engagée dès la mi-juillet pour exiger une augmentation immédiate de 10 % des pensions et des retraites.

Malgré la période, cette campagne a rencontré un réel écho puisque la pétition a d'ores et déjà recueilli plusieurs dizaines de milliers de signatures dont près de 27 000 sur le site

« Change.org » à la date du 13 septembre.

L'aggravation de la situation conduit les 9 organisations à renforcer et populariser leur action.

Selon l'INSEE, en juillet, les prix de l'alimentaire étaient 12,7 % plus élevés qu'un an plus tôt. Au total sur 2 ans, l'inflation dans les grandes surfaces est supérieure à 21 %

Ainsi, entre le 1er janvier 2017 et le 1er juillet 2023, la perte du pouvoir d'achat s'élève à 8,4 % en moyenne et monte jusqu'à 10,2 % pour les retraités ayant subi en 2018 l'augmentation de la CSG.

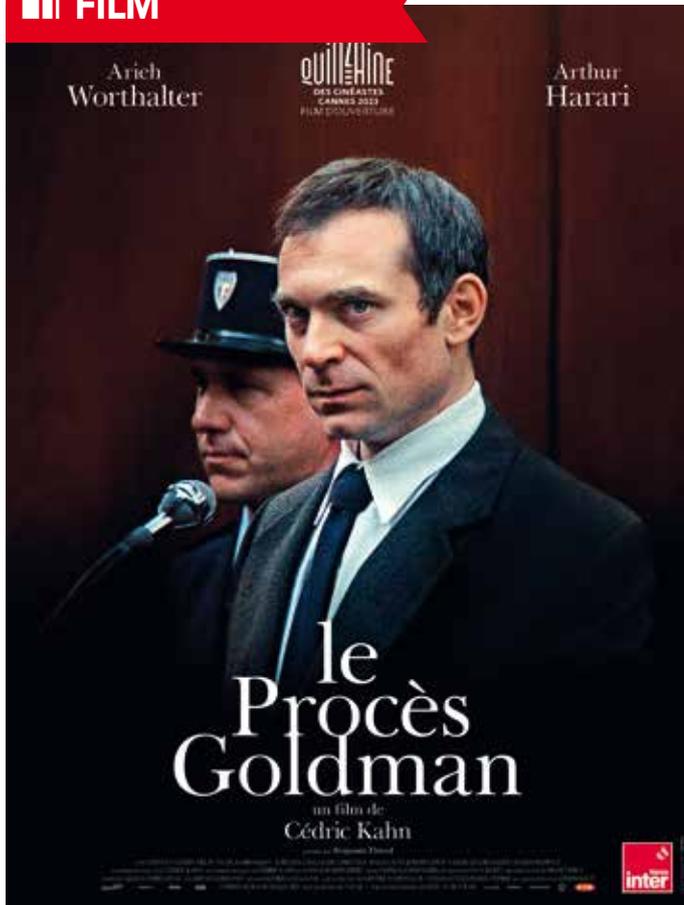
Et, dans le même temps, on apprend que les plus grandes entreprises françaises ont versé plus de 46 milliards d'euros à leurs actionnaires au cours du 2e trimestre 2023.

**Trop c'est trop !**

Plus que jamais nos organisations invitent leurs adhérents et plus généralement l'ensemble des retraités à dire « ça suffit ! » en signant la pétition « + 10 % d'augmentation immédiate de nos retraites et pensions ».

Elles appellent toutes leurs structures départementales à organiser en commun des campagnes de signatures sur les marchés, dans les lieux publics...

Sur cette base et après avoir centralisé les résultats, elles ont décidé de faire de la journée du mardi 24 octobre 2023 une journée de rassemblements et de manifestations devant les préfectures et devant Matignon pour faire entendre à ceux qui nous gouvernent l'exigence des retraités: « + 10 % d'augmentation immédiate de nos retraites et pensions ».



## Un film sur un parcours qui résonne encore

Sorti en salle fin septembre, *Le Procès Goldman*, film de Cédric Kahn, s'attaque à un événement vieux de près de cinquante ans.

En effet, il s'agit du second procès où Pierre Goldman comparait, au printemps 1976, accusé notamment du meurtre de deux pharmaciennes à Paris en 1969.

Impossible dans ce court article de retranscrire l'itinéraire et la vie de Pierre Goldman, né en 1944 d'un couple de résistants juifs polonais, militants communistes.

Pour mieux connaître l'homme et son parcours, plusieurs ouvrages existent et Pierre Goldman a lui-même écrit un livre passionnant : *Souvenirs obscurs d'un juif polonais né en France*.

Le procès Goldman peut se regarder sous trois focales distinctes qui ne s'opposent cependant pas.

### LE FILM LUI-MÊME

C'est un peu une gageure de concentrer l'entièreté du propos durant près de deux heures sur les seules audiences du procès.

Le film y parvient de manière très convaincante.

Il est aidé en cela par le jeu des acteurs, en particulier de ceux qui incarnent Pierre Goldman (Arieh Worthalter) et Georges Kiejman (Arthur Harari), l'avocat de Goldman.

L'un, tendu, quasi explosif, au verbe haut et aux formules cinglantes, et l'autre, plus en retenu, dans la rationalité mais tout aussi déterminé, dessinent des personnages forts et marquants, différents mais complémentaires.

Les caméras filment sans effet grandiloquent, mais au plus près, les protagonistes du procès, ce qui convient parfaitement à la manière sérieuse dont le dossier est abordé et traité.

Nous regrettons quand même les représentations inutiles et un peu ridicules de quelques personnalités et le témoignage de la compagne de Goldman qui n'a pas eu lieu dans la réalité. Celle-ci critique nettement le film et son point de vue est par définition respectable.

### L'AFFAIRE ELLE-MÊME

Si le film ne tranche pas et ne prend pas explicitement partie, il est incontestable que son propos est plutôt favorable à Pierre Goldman.

Cela ne nuit en rien à la qualité de

l'œuvre et au travail de qualité qui a été effectué.

Du point de vue judiciaire, l'affaire est close avec le verdict de ce second procès : Pierre Goldman est déclaré innocent des meurtres des deux pharmaciennes (il avait reconnu trois autres braquages pour lesquels il a été condamné).

L'absence de preuve formelle et les failles de l'enquête ont bénéficié normalement à Pierre Goldman.

Chacune et chacun, au vu des éléments, pourra évidemment se forger son intime conviction ou demeurer habité par le doute, mais Goldman n'est pas coupable d'avoir tué dans notre État de droit.

Cela ne rend que plus terrible, inacceptable et odieux son propre assassinat, trois ans plus tard, sur une place du treizième arrondissement de Paris.

Cette affaire et ce crime n'ont toujours pas été élucidés et, plus de quarante ans après, il est improbable qu'ils le soient un jour.

### PIERRE GOLDMAN ET NOUS-MÊMES

S'intéresser à Pierre Goldman, c'est se plonger dans des moments forts de l'histoire.

La Seconde Guerre mondiale, l'antisémitisme, l'Holocauste et la Résistance en sont des éléments clefs.

L'engagement de nombreux juifs, dans les années précédant le conflit, puis dans celles de la Libération et dans celles qui suivirent en faveur de la cause communiste — dans une acception large du terme — est également un point structurant.

Complexe, attachant, intelligent, horripilant, inquiétant, Pierre Goldman est l'héritier de tout cela.

Il en est un des acteurs également.

Habité très jeune par la rébellion et acquis aux idéaux révolutionnaires, parti participer à des guérillas en Amérique du Sud, dérivant dans le banditisme, Goldman est une personnalité à part inscrite dans le mouvement collectif.

Pendant ces années-là, la lutte contre le capitalisme a conduit des milliers de militantes et militants à se poser la question de la lutte armée. On l'oublie mais d'autres que Pierre Goldman ont perdu la vie dans ce combat en France.

Ce rapport à l'engagement ne peut laisser indifférent aujourd'hui où la rupture avec le système capitaliste demeure d'une actualité brûlante.

C'est pourquoi, Pierre Goldman nous parle encore avec son écho particulier.

Avec ses limites, le Procès de Pierre Goldman montre que ce passé a des résonances pour aujourd'hui et demain. ♦

# Revalorisation des frais de missions

À la suite des annonces faites par M. Guerini lors du rendez-vous salarial du 12 juin, les frais de missions, d'hébergement et de repas, sont revalorisés par **l'arrêté du 20 septembre 2023**.

Si ces revalorisations sont indispensables, elles restent insuffisantes dans le contexte d'inflation que nous connaissons. Elles ne constituent en aucun cas des éléments de rémunération mais sont un juste remboursement des frais engagés par les personnels. Une telle mesure ne répond en rien à la nécessité et à l'urgence d'augmenter les salaires.

Et la CGT déplore que les indemni-

tés kilométriques (revues au 1er janvier 2022) et les indemnités de stage n'aient pas été revalorisées, pénalisant les personnels en stage et ceux qui utilisent leur véhicule dans le cadre de leur mission.

**L'arrêté du 3 juillet 2006** fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du **décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006** (conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État) a donc été modifié (voir tableau ci-dessous)

Pour l'application de ces taux, sont considérées comme grandes villes les communes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habi-

tants. Les communes de la métropole du Grand Paris sont fixées par l'art. 1 du décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015.

À noter que le taux d'hébergement pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite est fixé à 150 € (120 € avant).

Les modalités d'attribution de ces indemnités pour les agent.es en mission ou en poste à l'étranger n'ont pas changé (arts. 2 et 3 de l'arrêté de 2006 modifié).

Ces dispositions s'appliquent aux remboursements de frais relatifs aux missions effectuées à compter du lendemain de la publication du décret, soit le 22 septembre. ♦

## France métropolitaine

	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
<b>Hébergement</b>	90 €	120 €	140 €
Avant	70 €	90 €	110 €
<b>Repas</b>	20 €	20 €	20 €
Avant 17,50 €			

## Outre-mer

	Taux de base	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
<b>Hébergement</b>	90 €	120 €	120 € ou 14 320 F. CFP
Avant	70 €	70 €	90 € ou 10 740 F. CFP
<b>Repas</b>	20 €	20 €	24 € ou 2 864 F. CFP
Avant 17,50 €	17,50 €	17,50 €	21 € ou 2 506 F. CFP

**Bien travailler dans la Fonction publique**  
...  
**C'est encore possible ?**

Qualité du service public, éthique professionnelle, expertise : les techniciens et professions intermédiaires veulent pouvoir bien travailler. Quelles perspectives pour sortir d'une situation dégradée ?

témoignages chiffres clefs revendications

CGT Ingés Cadres Techs • ugictcgt.fr

## DISPONIBLE À L'UFSE-CGT ET SUR NOTRE SITE [cgtetat.fr](http://cgtetat.fr)

Dans le cadre des travaux conjoints entre le collectif Fonction publique de l'UGICT et le collectif Cadres-Encadrement de l'UFSE, un livret de 40 pages a été mis à disposition des organisations CGT Fonction publique des trois versants, avec pour titre « Bien travailler dans la Fonction publique... c'est encore possible ? ».

**Qualité du service public, éthique professionnelle, expertise : les techniciens et professions intermédiaires veulent pouvoir bien travailler. Quelles perspectives pour sortir d'une situation dégradée ?**

Témoignages, chiffres clefs, revendications.

**Militants,  
adhérents,  
ensemble  
soyons  
solidaires**

**Depuis plus  
de 30 ans,  
la Macif protège  
l'activité  
syndicale**

[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)

